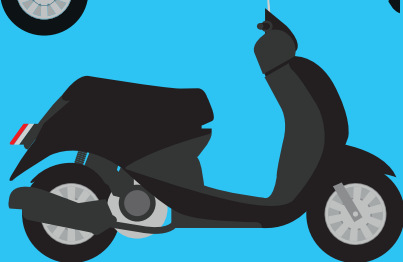
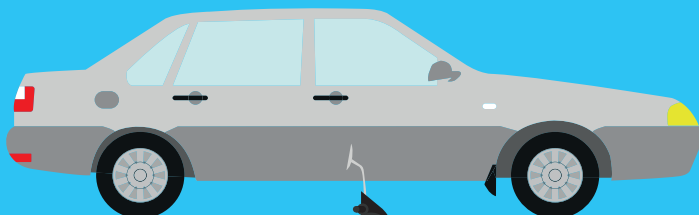


LIMITER LES VÉHICULES POLLUANTS À PARIS, POUR LA SANTÉ DE TOUS



**A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2016,
LES VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS
SONT INTERDITS À LA CIRCULATION
DANS PARIS***

* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 20H



PARIS
POUR MIEUX
RESPIRER

Pourquoi limiter les véhicules polluants à Paris ?

Parce que la pollution de l'air met les populations en danger. Et que le trafic routier est à l'origine de la majeure partie des émissions de dioxyde de carbone et de particules à Paris.

Les chiffres sont éloquentes : 26 pics de pollution ont été recensés à Paris en 2015. À chaque pic, on respire l'équivalent de la fumée de 8 cigarettes dans une pièce de 20 m².

On estime que la pollution de l'air est responsable de 42 000 décès prématurés par an en France.

La pollution nous concerne tous

Plusieurs millions de Franciliens respirent un air pollué. Paris est la première ville, mais pas la seule, à s'engager pour une meilleure qualité de l'air. En effet, d'autres communes se préparent à mettre en place également des zones à circulation restreinte (ZCR), comme

le permet désormais la loi sur la transition énergétique.

À noter aussi, l'Etat aide les particuliers qui renoncent à leur véhicule diesel d'au moins 10 ans avec une prime à la conversion, qui s'ajoute au bonus écologique, ce qui peut représenter jusqu'à 10000 euros.

Quels véhicules interdits ?

À partir du 1^{er} juillet 2016, trois types de véhicules ne pourront plus circuler dans Paris, du lundi au vendredi, de 8h à 20h : les véhicules particuliers mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1997, les utilitaires légers mis en circulation avant le 1^{er} octobre 1997 et les 2 roues motorisés mis en circulation avant le 1^{er} juin 1999. Les poids lourds, autobus et autocars sont déjà concernés depuis le 1^{er} septembre 2015 par ces restrictions.

Progressivement jusqu'en 2020, les véhicules les plus polluants vont être interdits de circulation. Seuls les véhicules répondant aux critères de pollution les plus exigeants en vigueur à cette date circuleront ensuite à Paris.

Paris aide les professionnels de la petite couronne à rouler propre



Les professionnels et les commerçants dont les activités nécessitent un véhicule



- Aide financière pour le remplacement par un véhicule électrique ou circulant au gaz naturel
- Déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques universelles Belib' à des tarifs attractifs
- Gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, ceux circulant au gaz naturel et certains hybrides

Retrouvez toutes les infos et toutes les aides de la Ville :

www.paris.fr/StopPollution